

Les documents d'urbanisme existant sur le territoire communautaire et les études naturalistes qu'ils contiennent, ont également été exploités.

L'ensemble des données faune/flore obtenues (travail de terrain, collecte bibliographique) ne se veut pas exhaustif. Il s'agit ici de déterminer la richesse biologique, les enjeux et les menaces potentielles pesant sur les milieux naturels, la faune et la flore du territoire afin d'orienter au mieux les choix d'urbanisation. Les espèces citées dans ce rapport le sont à titre indicatif, afin d'illustrer au mieux de la diversité écologique du territoire. Les impacts potentiels sur les espèces seront détaillés par rapport aux habitats fréquentés par celles-ci.

Ce travail permet d'estimer l'intérêt écologique des milieux présents sur le territoire en établissant une carte de hiérarchisation des valeurs écologiques. Cette carte constituera une base pour orienter les choix de développement de l'urbanisation en évitant d'affecter les milieux à fort intérêt.

2.2. PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE RÉPERTORIÉ.

Tableau des surfaces du patrimoine écologique répertorié

Type de zone	Surface (ha)	Surface totale (ha)	Pourcentage par rapport au territoire communautaire
Zones humides	266,134	1411,03	3,5%
Zones humides potentielles	1144,9		
Natura 2000 ZPS	630,6	630,6	1,56%
ZNIEFF I	1112,36	4849,7	12%
ZNIEFF II	3737,34		
ZICO	549,38	549,38	1,35%

Un total de 7 440 Ha du territoire est concerné par des zonages d'inventaire ou de protection, en prenant en compte la superposition de certaines zones.

2.2.1. Zonages de protection / de conservation

Le territoire communautaire comprend des espaces naturels de grande qualité reconnus sur le plan national voire européen. Ces espaces font l'objet d'un zonage de protection (Natura 2000) et/ou d'inventaires spécifiques (ZNIEFF de type I et de type II, ZICO).

▪ Réseau écologique européen Natura 2000

En 1992, lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, l'Union européenne s'est engagée à mettre en place un réseau de sites écologiques appelé Natura 2000. Ce réseau a pour but d'enrayer la perte de biodiversité. Il s'agit du plus vaste maillage de sites écologiques protégés.

La mise en place du réseau résulte de l'application de deux Directives : la Directive Oiseaux de 1979 et la Directive Habitats de 1992. Deux types de sites sont alors identifiés au sein du réseau Natura 2000 :

- les Zones de Protection Spéciales (ZPS) dont l'objectif est la conservation d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Elles peuvent également constituer des aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou d'espaces relais à des oiseaux migrateurs ;
- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui visent à la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Le réseau Natura 2000 vise à assurer la survie à long terme des espèces et habitats fortement menacés et dont la conservation représente un enjeu européen majeur. Il est ainsi constitué de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de faune ou de flore sauvages et des milieux naturels qu'ils abritent.

1 site Natura 2000 classé au titre de la directive Oiseaux (ZPS) est présent sur le territoire de la Communauté de Commune :

FR2612008 Étang de Galetas

Le site est une zone importante sur le plan ornithologique, notamment pour la halte migratoire, du fait de sa position isolée dans le sud du bassin parisien, entre les réservoirs de la forêt d'Orient, l'axe de la Loire et les étangs de Sologne ou de la Brenne. Il attire en effet une très grande variété d'oiseaux, même en effectif réduit.

En plus de ce rôle, l'étang et ses abords boisés bien conservés accueillent des espèces nicheuses inscrites en annexe 1 en faible effectif.

Il présente enfin des potentialités favorables pour d'autres espèces qui le fréquentent comme le Balbuzard pêcheur ou le Blongios nain.

Cette zone est entourée d'un massif forestier à base de Chênes pédonculés et de Frênes communs dans laquelle la Bondrée apivore, le Milan noir et le Pic mar nichent régulièrement.

Vulnérabilité : L'intérêt ornithologique dépend étroitement de la gestion pratiquée sur l'étang de Galetas. Cette gestion est celle d'une entreprise piscicole qui conforte également ses revenus par la location de la chasse. La gestion semi-extensive de l'étang et des végétations non arborées conduit au maintien des habitats même si certains points comme les dates d'intervention et le maintien de secteurs de tranquillité peuvent sans doute être améliorés.

En revanche, il est nécessaire de trouver un équilibre entre la production piscicole et la présence d'oiseaux piscivores qui passe par d'autres méthodes que la régulation.

Concernant la fréquentation du site, le statut de propriété privée de l'étang empêche une fréquentation importante par le public et garantit une certaine quiétude du site.

Les pratiques agricoles extensives sont à conforter aux alentours de l'étang pour offrir des milieux intéressants pour les oiseaux.

Espèces ayant servi à désigner le site :

Groupe	Espèce
Oiseaux	Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>)
Oiseaux	Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)
Oiseaux	Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>)
Oiseaux	Bécasseau cocorli (<i>Calidris ferruginea</i>)
Oiseaux	Bécasseau de Temminck (<i>Calidris temminckii</i>)
Oiseaux	Bécasseau minute (<i>Calidris minuta</i>)
Oiseaux	Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)
Oiseaux	Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)
Oiseaux	Bécassine double (<i>Gallinago media</i>)
Oiseaux	Bécassine sourde (<i>Lymnocyptes minimus</i>)
Oiseaux	Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)
Oiseaux	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)
Oiseaux	Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)
Oiseaux	Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)
Oiseaux	Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)
Oiseaux	Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)
Oiseaux	Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)
Oiseaux	Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)
Oiseaux	Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)
Oiseaux	Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)
Oiseaux	Chevalier arlequin (<i>Tringa erythropus</i>)

Oiseaux	Chevalier cul-blanc (<i>Tringa ochropus</i>)
Oiseaux	Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)
Oiseaux	Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>)
Oiseaux	Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)
Oiseaux	Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)
Oiseaux	Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>)
Oiseaux	Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)
Oiseaux	Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)
Oiseaux	Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)
Oiseaux	Fuligule moilouinan (<i>Aythya marila</i>)
Oiseaux	Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)
Oiseaux	Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>)
Oiseaux	Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)
Oiseaux	Grande aigrette (<i>Egretta alba</i>)
Oiseaux	Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)
Oiseaux	Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)
Oiseaux	Grèbe esclavon (<i>Podiceps auritus</i>)
Oiseaux	Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)
Oiseaux	Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)
Oiseaux	Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>)
Oiseaux	Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>)
Oiseaux	Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)
Oiseaux	Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)
Oiseaux	Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)
Oiseaux	Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>)
Oiseaux	Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)
Oiseaux	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)
Oiseaux	Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)
Oiseaux	Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)
Oiseaux	Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)

Oiseaux	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)
Oiseaux	Plongeon catmarin (<i>Gavia stellata</i>)
Oiseaux	Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)
Oiseaux	Pygargue à queue blanche (<i>Haliaeetus albicilla</i>)
Oiseaux	Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)
Oiseaux	Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)
Oiseaux	Sterne naine (<i>Sterna albifrons</i>)
Oiseaux	Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>)
Oiseaux	Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)

Autres espèces importantes de faune et de flore :

Groupe	Espèce
Oiseaux	Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)
Oiseaux	Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)
Oiseaux	Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)
Oiseaux	Remiz penduline (<i>Remiz pendulinus</i>)
Oiseaux	Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>)

DOCOB : objectifs et enjeux

Le site Natura 2000 « Étang de Galetas » ne dispose actuellement pas de DOCOB.

Cadre de l'évaluation environnementale

Depuis le 1er février 2013, « les documents d'urbanisme doivent, en raison de leurs incidences sur l'environnement, faire l'objet d'une évaluation environnementale soit de manière systématique, soit après un examen au cas par cas par l'autorité administrative de l'Etat désignée à cet effet ».

En effet, le décret du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme définit de nouvelles règles concernant la prise en compte des incidences sur l'environnement.

Les documents soumis à ces nouvelles règles sont, notamment, les directives territoriales d'aménagement et de développement durables (DTADD), le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les **plans locaux d'urbanisme (PLU)** et certaines cartes communales ».

L'article R*104-8 du code de l'urbanisme précise que :

« Les plans locaux d'urbanisme font l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion :

1° De leur élaboration, de leur révision ou de leur mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet, **s'il est établi, après un examen au cas par cas, que ces procédures sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement** au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

2° De leur révision, de leur modification ou de leur mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet lorsqu'elle permet la réalisation de travaux, aménagements, ouvrages ou installations susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000 ;

3° De leur mise en compatibilité dans le cadre d'une procédure intégrée en application de l'article L. 300-6-1, si l'étude d'impact du projet n'a pas inclus l'analyse de l'incidence de ces dispositions sur l'environnement. »

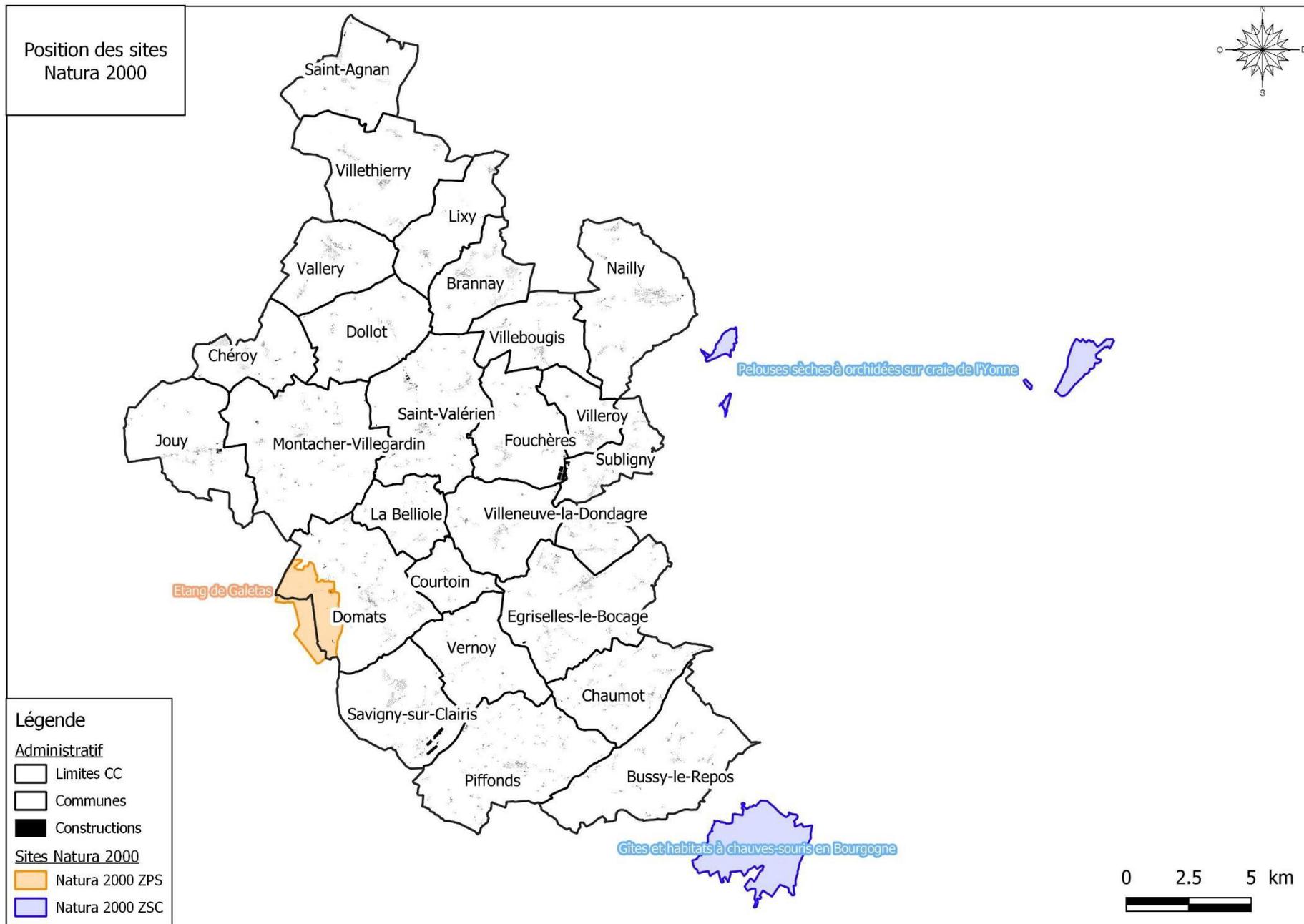
L'article R104-9 précise que l'évaluation environnementale est obligatoire pour les communes dont le territoire comprend tout ou partie d'un site Natura 2000 lors de l'élaboration, la révision ou la mise en compatibilité du PLU.

Le territoire de la Communauté de commune du Gâtinais en Bourgogne est directement concerné par le site Natura 2000 désigné au titre de la Directive Oiseaux. Le PLUi fait donc l'objet d'une évaluation environnementale obligatoire menée en parallèle de l'élaboration du document, de manière à pouvoir ajuster chaque décision en fonction de ses conséquences sur l'environnement. De plus, d'autres sites sont situés 10km ou moins des limites du territoire et peuvent être impactés par l'évolution de l'urbanisation.

Ces sites sont les suivants :

- **FR2601005 Pelouses à orchidées et habitats à chauve-souris des vallées de l'Yonne et de la Vanne**

Ce site sera pris en compte lors de l'évaluation de l'incidence du PLUi sur l'environnement.



▪ **Arrêté Préfectoral de Protection Biotope**

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) est une mesure prise par le Préfet concernant la protection de milieux peu exploités abritant des espèces végétales et/ou animales sauvages protégées. L'APPB a pour objectif la conservation des biotopes nécessaires à la survie de ces espèces protégées en passant généralement par la réglementation et/ou l'interdiction des activités pouvant porter atteintes à l'équilibre des milieux naturels. L'arrêté fixe ainsi les mesures devant s'appliquer sur le secteur. La réglementation vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent. Aucun APPB n'est présent sur le territoire communal.

2.2.2. Inventaires patrimoniaux

▪ **ZICO**

Le territoire communautaire est concerné par une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) située au niveau de la **Zone de Protection Spéciale « Lac de Galetas »**.

L'appellation ZICO est donnée à la suite de l'application d'un ensemble de critères définis à un niveau international. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- Pouvoir être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- Être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'oiseaux migrateurs, d'oiseaux côtiers ou d'oiseaux de mer ;
- Être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Les critères de sélection font intervenir des seuils chiffrés, en nombre de couples pour les oiseaux nicheurs et en nombre d'individus pour les oiseaux migrateurs et hivernants. De façon générale, les ZICO doivent aussi permettre d'assurer la conservation et la gestion des espèces.

▪ **Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique**

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des secteurs de territoire présentant un intérêt sur

le plan écologique, et participant aux grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares ou remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, correspondent à des sites particuliers présentant une taille réduite par rapport aux ZNIEFF de type II, mais possédant un fort enjeu de préservation ;
- les ZNIEFF de type II constituent généralement de grandes unités géographiques (englobant parfois des ZNIEFF de type I) dont les équilibres généraux doivent être maintenus.

Les ZNIEFF ne possèdent pas de valeur juridique et correspondent à un inventaire scientifique.

Les ZNIEFF constituent cependant un élément d'expertise pris en compte par la jurisprudence. En effet, d'après la loi de 1976, la protection de la nature impose aux documents d'urbanisme de type PLU de respecter les préoccupations environnementales et interdit de « détruire, altérer, ou dégrader le milieu particulier d'espèces végétales et animales rares ou protégées. »

6 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II sont présentes sur le territoire.

ZNIEFF de type I :

260030444 Mares des Brieres

Superficie : 5,47 ha

Habitats naturels d'intérêt : eaux douces, clairières, forêts caducifoliées

Autre protection : N/A

Description : Au cœur du Gâtinais, sur les argiles du Tertiaire, le site comprend des boisements et des clairières ponctués de mares.

Le site est d'intérêt régional pour sa faune aquatique. En effet, le réseau de mares prairiales accueille pour la reproduction des espèces d'amphibiens déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec :

- le Triton crêté (*Triturus cristatus*), amphibien d'intérêt européen,
- la Rainette verte (*Hyla arborea*).

Ces deux espèces protégées réglementairement sont en régression dans plusieurs régions naturelles de Bourgogne du fait de la conversion des prairies en culture et de la destruction des mares et autres zones humides (déconnexion des populations).

Ce patrimoine dépend d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (mares).

260030442 Prairies bocagères de Domats

Superficie : 51,13 ha

Habitats naturels d'intérêt : eaux douces, prairies mésophiles, forêts caducifoliées

Autre protection : 260014912 - ETANGS PRAIRIES ET FORETS DU GATINAIS NORD ORIENTAL (Type 2)

Description : Au cœur du Gâtinais, sur les argiles à silex recouvrant la craie du Sénonien, le site comprend des prairies ponctuées de mares et de bosquets jouxtant des boisements.

Ce site est d'intérêt régional pour sa faune aquatique.

Le réseau de mares prairiales accueillent pour la reproduction des espèces d'amphibiens déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec :

- le Triton crêté (*Triturus cristatus*), amphibien d'intérêt européen,
- la Rainette verte (*Hyla arborea*), amphibien protégé réglementairement.

Ces deux espèces sont en régression dans plusieurs régions naturelles de Bourgogne du fait de la conversion des prairies en culture et de la destruction des mares et autres zones humides.

Ce patrimoine dépend du maintien d'un élevage extensif respectueux des milieux prairiaux, des mares et des bosquets.

260014991 Ruisseau de Marsangy

Superficie : 251,43 ha

Habitats naturels d'intérêt : forêts humides, ripisylves, pelouses calcaires

Autre protection : N/A

Description :

Dans une vallée du Gâtinais, sur les argiles à silex recouvrant la craie du Sénonien, le site comprend :

- un fond de vallée occupé par des prairies bordées de haies, ainsi qu'un cours d'eau bordé de quelques ripisylves résiduelles,
- un versant boisé avec quelques pelouses sèches.

Des zones d'urbanisation environnées d'espaces cultivés parsèment le site.

Le site est d'intérêt régional pour ses habitats variés et les espèces de faunes qui y sont inféodées.

Divers habitats d'intérêt régional ont été notés sur le site, notamment :

- de la pelouse sèche sur craie, d'intérêt européen,
- des ourlets herbacés thermophiles,

- de la prairie de fauche à Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), d'intérêt européen,

- des ripisylves d'aulnes et de frênes, d'intérêt européen,

- de la végétation amphibie du bord des eaux,

Le ruisseau de Marsangy accueille des espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF et indicatrices d'une eau de bonne qualité, avec notamment le Chabot (*Cottus gobio*), poisson d'intérêt européen, et la Truite fario (*Salmo trutta*).

Le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), reptile protégé réglementairement et proche de la limite nord de son aire de répartition, a également été observé sur le site. Les friches chaudes et ensoleillées constituent des milieux très favorables à la reproduction de cette espèce, de même que pour la Vipère aspic (protection réglementaire) qui y a aussi été recensée.

Ce patrimoine dépend :

- de la maîtrise de l'urbanisation, facteur de pollution et de surfréquentation des milieux,

- du maintien d'un élevage extensif, respectueux des haies et milieux prairiaux.

Des prairies et des pelouses se boisent rapidement et sont susceptibles de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts, aussi une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

Il convient par ailleurs de maîtriser la plantation de peupliers en zone inondable.

260014916 Étangs des Fourneaux, des Divertineries et leurs abords

Superficie : 125,79 ha

Habitats naturels d'intérêt : forêts humides, ripisylves, prairies humides

Autre protection : 260014912 - ETANGS PRAIRIES ET FORETS DU GATINAIS NORD ORIENTAL (Type 2)

Description :

Au cœur du Gâtinais, sur les formations argileuses et sableuses du Tertiaire, le site comprend un réseau d'étangs inséré dans un contexte boisé, bordé au sud par l'autoroute A19.

Le site est d'intérêt régional pour ses habitats humides avec les espèces de faune et de flore qui y sont inféodées.

L'étang aval, l'étang de la Folie et l'étang de Grilland présentent les ceintures de végétation les plus développées et intéressantes avec :

- des herbiers flottants libres à lentilles d'eau,
- des herbiers aquatiques enracinés à potamots, d'intérêt régional,
- des herbiers aquatiques à nénuphars, d'intérêt régional,

- des végétations amphibies annuelles des grèves exondées, d'intérêt européen,
- des roselières à phragmites (*Phragmites australis*),
- des cariçaies à grandes laïches (*Carex sp.*),
- de la chênaie pédonculée acide ouverte à Molinie bleue (*Molinia caerulea*), très originale, d'intérêt européen,
- de la saulaie basse à Saule cendré (*Salix cinerea*) et à Saule à oreillette (*Salix aurita*),
- de la chênaie sur terrains acides,
- chênaie-charmaie sur sols peu acides, localement humides et dans ce cas d'intérêt régional,
- aulnaie-frênaie dans les zones plus humides, d'intérêt européen.

Des espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF y ont été répertoriées, notamment :

- le Rubanier nain (*Sparganium natans*), plante amphibie des eaux acides, exceptionnelle en Bourgogne,
- le Scirpe à plusieurs tiges (*Eleocharis multicaulis*), plante amphibie très rare en Bourgogne, en limite est de son aire de répartition,
- la Laïche tardive (*Carex viridula*), plante amphibie rare en Bourgogne.

Si l'étang de Pierre Aigue est très artificialisé, les autres étangs disposent de ceintures de végétation herbacées réduites voir déperissantes. La mauvaise qualité des eaux est probablement liée aux rejets issus du golf et de l'A6. Des vases analysées par un propriétaire contiendraient de grandes quantités de plombs et autres métaux lourds susceptibles de dégrader ces habitats à fort potentiel pour la biodiversité.

Le patrimoine naturel dépend :

- d'une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation, privilégiant notamment des berges sans enrochements ainsi qu'une limitation quant à l'usage d'engrais ;
- d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (lisières, layons, etc.) ;
- de la mise en place de mesures limitant l'impact des pollutions engendrées par l'autoroute et le golf sur les étangs.

260014915 Étang de Blery

Superficie : 24,29 ha

Habitats naturels d'intérêt : végétation aquatique, tapis flottants de végétaux

Autre protection : 260014912 - ETANGS PRAIRIES ET FORETS DU GATINAIS NORD ORIENTAL (Type 2)

Description :

Au cœur du Gâtinais, sur les formations argileuses recouvrant la craie sénonienne, le site comprend deux étangs insérés dans un contexte boisé.

Le site est d'intérêt régional pour ses habitats humides avec les espèces de faune et de flore qui y sont inféodées.

Sur l'étang Bléry, les ceintures de végétations sont particulièrement bien développées avec :

- des herbiers aquatiques libres à utriculaires, d'intérêt européen,
- des herbiers aquatiques à petits potamots, d'intérêt régional,
- des herbiers aquatiques enracinés à nénuphars, d'intérêt régional,
- des cariçaies à grandes laïches (*Carex sp.*),
- des roselières à Phragmite commun (*Phragmites australis*),
- des saulaies arbustives.

Une chênaie sur sol faiblement acide entoure largement l'étang.

Un cortège diversifié d'espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF a été répertorié sur le site, avec :

- le Rubanier nain (*Sparganium natans*), plante amphibie des eaux acides, exceptionnelle en Bourgogne,
- le Calamagrostis des marais (*Calamagrostis canescens*), plante de marais, exceptionnelle en Bourgogne,
- le Potamot à feuilles de graminées (*Potamogeton gramineus*), plante aquatique exceptionnelle en Bourgogne,
- l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), plante aquatique très rare en Bourgogne et protégée réglementairement,
- l'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*), plante aquatique rare en Bourgogne,
- la Laïche tardive (*Carex viridula*), plante amphibie rare en Bourgogne.

Ce patrimoine dépend d'une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation (y compris les habitats forestiers) et privilégiant notamment des berges sans enrochements ainsi qu'une limitation des engrais.

260008557 Étang de Galetas et des Rosiers

Superficie : 652,98 ha

Habitats naturels d'intérêt : végétation aquatique, tapis flottants de végétaux, prairies humides

Autre protection : 260014912 - ETANGS PRAIRIES ET FORETS DU GATINAIS NORD ORIENTAL (Type 2), site Natura 2000

Description :

Le site se positionne sur des argiles sableuses très acides du Gâtinais. L'étang de Galetas est bordé au nord, à l'ouest, et au sud par des chênaies pédonculées fraîches à humides, et à l'est par des milieux ouverts (prairies et cultures). Au nord du site, un autre étang est présent : l'étang des Rosiers.

Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats aquatiques avec les espèces de faune et de flore associées.

Le marnage annuel découvre des limons qui sont colonisés par des végétations amphibies annuelles typiques des vases exondées (Nanocyperion, Bidention tripartitae), habitat d'intérêt européen.

On y trouve le Flûteau fausse-renoncule (Baldellia ranunculoides), plante amphibie exceptionnelle en Bourgogne et protégée réglementairement.

L'étang de Galetas est très réputé pour l'avifaune qui peut y être observée, notamment en raison des roselières bien structurées et de l'importance des berges découvertes et riches pour la nutrition des oiseaux. Ainsi plusieurs oiseaux déterminants pour l'inventaire ZNIEFF y ont été notés en reproduction :

- le Blongios nain (Ixobrychus minutus), échassier pêcheur d'intérêt européen, nicheur occasionnel en Bourgogne,
- la Sterne pierregarin (Sterna hirundo), oiseau d'eau d'intérêt européen, nicheur rare en Bourgogne, sensible au dérangement sur ses sites de reproduction (bancs de graviers) et aux modifications du régime fluvial,
- la Marouette ponctuée (Porzana porzana), oiseau d'eau nicheur occasionnel en Bourgogne et d'intérêt européen (noté nicheur en 1994).

D'autres espèces ont été notées lors des haltes migratoires, dont la Grue cendrée (Grus grus) et le Pluvier doré (Pluvialis apricaria).

Ce patrimoine dépend d'une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation. L'absence de dérangement au niveau des berges est également importante. Une gestion forestière à base de peuplement feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sols, climat, hydrographie, topographie), conservant les milieux annexes (abords d'étangs, milieux humides, ourlets, lisières) est également importante.

ZNIEFF de type II

260014912 - Étangs prairies et forêts du Gâtinais Nord Oriental

Superficie : 3733,15 ha

Habitats naturels d'intérêt : végétation aquatique, tapis flottants de végétaux, prairies humides

ZNIEFF I incluses :

- Id nat. : 260008557 - (Id reg. : 15001008)

- Id nat. : 260014916 - (Id reg. : 15001003)

- Id nat. : 260030442 - (Id reg. : 15101010)

- Id nat. : 260014915 - (Id reg. : 15001002)

Description :

Au sein des plateaux du Gâtinais, sur les terrains argileux recouvrant la craie du Crétacé, le site comprend des massifs forestiers humides englobant un réseau de mares et d'étangs dont l'étang de Galetas, remarquable pour son avifaune.

Ce site est d'intérêt régional pour ses étangs, ses forêts, et les espèces animales et végétales inféodées à ces milieux.

1) Plusieurs étangs dont le niveau d'eau baisse en été permettent à des successions végétales variées de s'exprimer avec :

- divers herbiers aquatiques des plans d'eau, d'intérêt régional à européen,
- des végétations amphibies annuelles des grèves exondées, d'intérêt européen,
- des végétations à Bidens (Bidens sp.) des grèves exondées, d'intérêt régional,
- divers types de cariçaies et de roselières,
- des saulaies marécageuses.

Un riche cortège d'espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF y a été inventorié avec par exemple :

- le Blongios nain (Ixobrychus minutus), échassier pêcheur d'intérêt européen, nicheur occasionnel en Bourgogne,
- le Busard des roseaux (Circus aeruginosus), rapace diurne d'intérêt européen, nicheur très rare en Bourgogne,
- le Phragmite des joncs (Acrocephalus schoenobaenus), passereau aquatique nicheur très rare en Bourgogne,
- le Rubanier nain (Sparganium natans), plante amphibie des eaux acides, exceptionnelle en Bourgogne,
- le Potamot à feuilles de graminées (Potamogeton gramineus), plante aquatique exceptionnelle en Bourgogne,
- le Calamagrostis des marais (Calamagrostis canescens), plante de marais, exceptionnelle en Bourgogne.

Le réseau d'étang est important pour l'alimentation de l'avifaune migratrice et hivernante dont font entre autres partie :

- la Grue cendrée (Grus grus), échassier d'intérêt européen qui vient s'alimenter en halte migratoire,

- le Chevalier arlequin (*Tringa erythropus*), échassier limicole migrateur rare en Bourgogne.

2) En forêt, en fonction de l'acidité et de l'humidité locale, plusieurs types de boisements et de milieux ouverts associés se développent, avec :

- de la chênaie pédonculée à Molinie bleue (*Molinia caerulea*), d'intérêt européen,
- des ripisylves d'aulnes et de frênes, d'intérêt européen,
- de la chênaie-charmaie sur sols peu acides et humides, d'intérêt régional.

Les forêts accueillent également des espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec :

- l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), oiseau d'intérêt européen menacé par la fermeture de ses milieux de prédilection et la modification des techniques sylvicoles,
- le Pic mar (*Dendrocopos medius*), oiseau d'intérêt européen,
- le Dryoptéris écaillé (*Dryopteris affinis* subsp. *borreri*), fougère forestière.

Le réseau des mares forestières est lui aussi riche en espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF, avec notamment le Triton crêté (*Triturus cristatus*), amphibien d'intérêt européen en régression en Bourgogne du fait de la disparition des mares et de la mise en culture des terres, ce qui engendre la déconnexion de ses populations.

Ce patrimoine dépend :

- d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (clairières, layons, cours d'eau, coupes, etc.),
- d'une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation, privilégiant notamment des berges sans enrochements ainsi qu'une limitation des engrais.

